# Collège Le GRAND SOM

## Livret d'accueil

## Rentrée scolaire 2025- 2026

✉ Mail Collège : ce.0380062l@ac-grenoble.fr

Tél Secretariat de direction : 04/76/55/22/52

Tél Gestionnaire: 04/76/55/48/24

Vie scolaire : 04/76/55/46/26

✉ Mail vie scolaire: viesco38380@gmail.com

# Organisation de la rentrée scolaire

## Rentrée des élèves de 6e

### Lundi 1er septembre 2025

**Déroulement de la journée**

• 8h00 : Accueil des élèves arrivant en bus par la Vie scolaire

• 8h15 : Accueil de tous les élèves dans la cour → Appel par classe puis montée en salle avec le Professeur Principal

• 8h30 – 11h30 : En classe avec le Professeur Principal
- ✔ Distribution des documents de rentrée et des manuels scolaires
- ✔ Présentation de l'emploi du temps
- ✔ Explication du règlement intérieur
- ✔ Visite du collège

• 11h30 – 13h30 : Pause déjeuner (cantine pour demi-pensionnaires, maison pour externes)

| Horaire | 6A | 6B | 6C |
|---|---|---|---|
| 13h40–14h30 | Vie scolaire | CPS (S27) | CDI |
| 14h35–15h30 | CDI | Vie scolaire | CPS (S27) |
| 15h45–16h40 | CPS (S27) | CDI | Vie scolaire |

CPS = Compétences psycho-sociales

CDI = Centre de Documentation et d'Information

16h40 : Fin de la journée (accompagnement aux bus par la Vie scolaire)

## Réunion d'information pour les parents

• 16h45 – 17h30 : Accueil par la Principale et le CPE (salle d'étude)
• 17h30 – 18h00 : Rencontre avec les Professeurs Principaux
• 18h00 – 19h00 : Présentation de l'équipe pédagogique

## Informations complémentaires

**Mardi 2 septembre : pas de cours pour les élèves de 6e**

Mercredi 3 septembre (8h – 12h) : **pour les élèves de 6e :** matinée sportive – tenue obligatoire

Jeudi 4 septembre : début des cours selon emploi du temps

Tous les mardis : libération à 15h30 pour les 6e et 5e (activités extra-scolaires : basket, danse, rugby)

**Lundi 15 septembre : Photo de classe**

# Rentrée des élèves de 5e 4e 3e

## Mardi 2 septembre 2025

**Accueil dans la cour du collège à 8h00**

- **Liste de classe affichée à l'entrée- A la sonnerie les élèves montent en classe.**
- **8h00 – 10h00** : Temps en classe (documents de rentrée, emploi du temps, règlement)
- **À partir de 10h00** : Début des cours selon l'**emploi du temps**

## Réunion d'information pour les parents

- **5°/4° / 3° : jeudi 11 Septembre :** 17h30 – 19H00

## Informations complémentaires

**Tous les mardis : libération à 15h30 pour les 6e et 5e (activités extra-scolaires : basket, danse, rugby) Si vous désirez que votre enfant puise quitter le collège à 15h30 ce mardi 2 septembre , merci de lui remettre une autorisation en ce sens ou d'envoyer un mail à la vie scolaire.**

**Lundi 15 septembre : Photo de classe**

# Horaires du collège

**Du lundi au vendredi:**

- 7h45 Ouverture du portail et accueil des élèves
  - M1 08H05 – 9H00
  - M2 9H00 9H55
  - Récréation de 9H55 à 10h10
  - M3 10h10 11h05
  - M4 11h05 12h00
  - Demi-pension
  - S1 13h40 14h35
  - S2 14h35 15h30
  - Récréation de 15H30 à 15h45
  - S3 15h45 16h40

# Connection aux outils numériques

1. L'établissement met à disposition de chaque responsable d'élève un compte Education nationale pour accéder aux services en ligne à l'adresse http://teleservices.education.gouv.fr pour suivre la scolarité de vos enfants et effectuer les démarches administratives.

   - Pour les parents ayant déja utilisé ce service pour l'inscription en ligne ou dans un autre établissement, ces comptes sont actifs.
   - Pour les parents n'ayant pas utilisé ce service, vous allez recevoir les identifiants et mot de passe prochainement par mail.

2. Vous avez aussi accès à l'ENT du collège et Pronote sur le site https://grandsom-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr/

Vos identifiants et mot de passe sont les mêmes que pour les services en ligne.

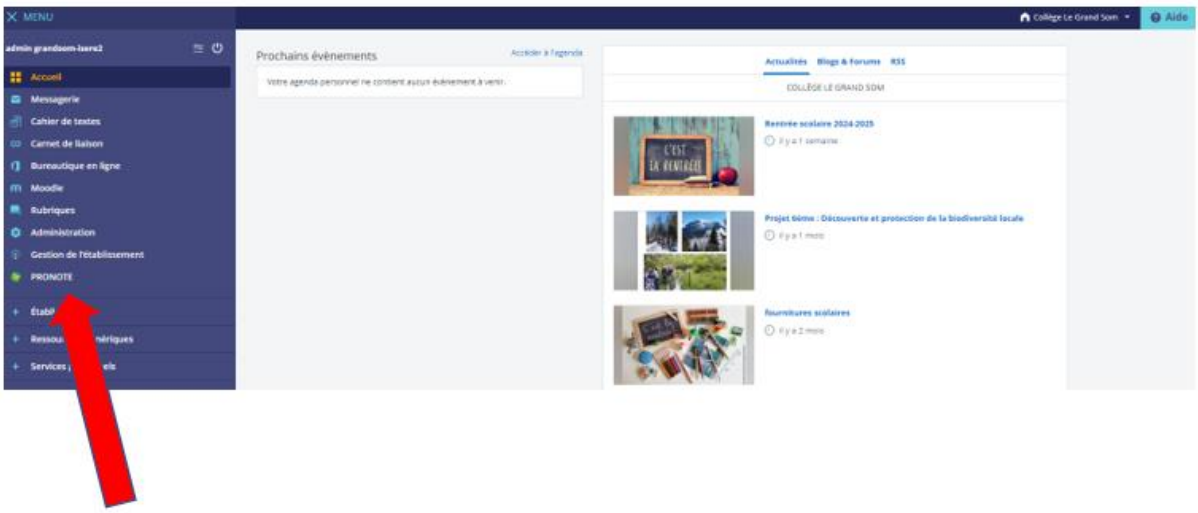

3. Vous pouvez aussi télécharger l'application Pronote sur votre smartphone et scanner le QR Code de configuration de votre compte: (ci-dessous l'explication pour générer le QR Code dans le logiciel pronote)

Connectez-vous à votre Espace depuis un ordinateur et cliquez sur le bouton

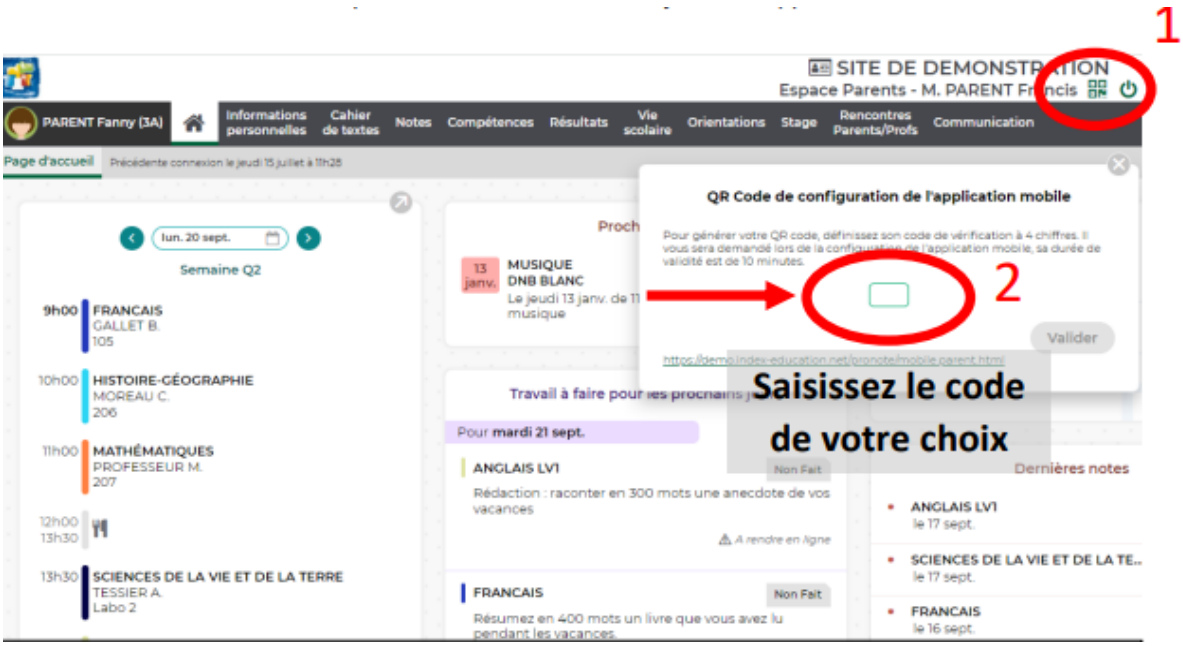


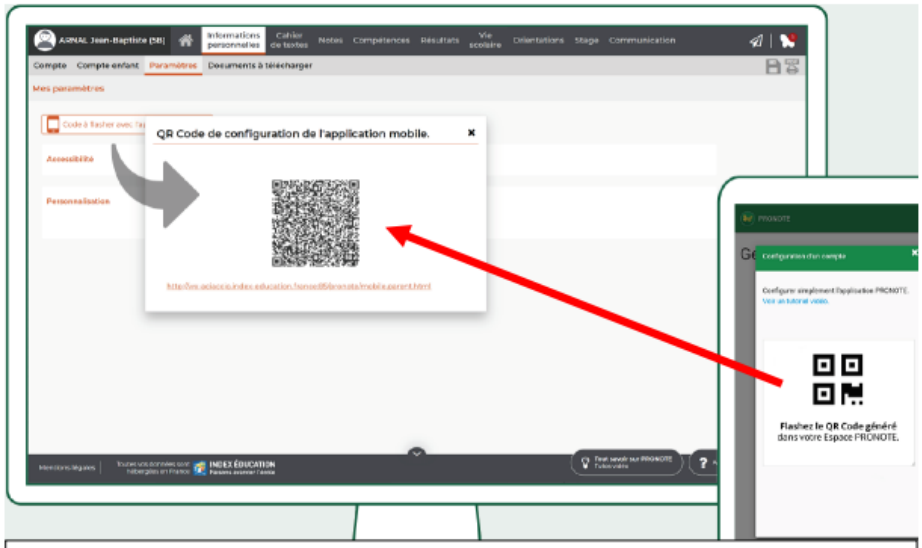


*Flashez le QR code généré de votre ordinateur à partir de l'application Pronote*

# Mode d'emploi Pronote

**Pronote est l'outil numérique de suivi scolaire de votre enfant. Il remplace le carnet de correspondance et permet de consulter en temps réel les informations essentielles concernant la vie scolaire, les résultats et la communication avec l'établissement.**

Il est donc primordial pour chaque élève et famille d'activer son compte pronote et de se connecter régulièrement.

**La connexion sera possible à compter du mardi 2 septembre 2025.**

---

### 1. Consulter l'emploi du temps de votre enfant

- Dans le **menu « Emploi du temps »**, vous pouvez visualiser :
  - l'emploi du temps de la semaine,
  - les modifications éventuelles (changement de salle, cours annulé, professeur absent…),
  - les devoirs ou évaluations prévus.
- L'emploi du temps est mis à jour automatiquement par l'établissement.

---

### 2. Signaler une absence

- Connectez-vous à Pronote (via l'ENT ou l'application mobile).
- https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote-familles.php
-
- Dans le **menu « Vie scolaire »**, cliquez sur **« Absences et retards »**.
- Sélectionnez la date concernée et indiquez le motif de l'absence.
- Validez l'envoi : la vie scolaire reçoit directement votre message.
- https://vimeo.com/637401784
- https://vimeopro.com/indexeducation/pronote-pour-les-familles/video/112908276
-

---

### 3. Consulter les notes de votre enfant

- Rendez-vous dans le **menu « Notes »**.
- Vous y trouverez :
  - les notes obtenues par matière,
  - les moyennes de la classe,
  - les appréciations éventuelles des enseignants.

---

### 4. Consulter et télécharger les bulletins semestriels

- Allez dans le **menu « Bulletins »**.
- Cliquez sur le semestre souhaité.
- Pour télécharger le document :
  - utilisez l'icône **PDF** ou **téléchargement**,
  - vous pourrez l'enregistrer ou l'imprimer.

---

**5. Consulter le dossier « Vie scolaire »**

- Dans le **menu « Vie scolaire »**, vous trouverez :
  - les absences et retards enregistrés,
  - les sanctions ou encouragements éventuels,
  - le suivi du travail personnel

---

**6. Utiliser la messagerie Pronote**

- Allez dans le **menu « Communication »**.
- Deux possibilités :
  - **Envoyer un mail** : sélectionner le destinataire (enseignant, CPE, vie scolaire, direction…), rédiger le message puis envoyer.
  - **Discussion instantanée** (si activée) : permet d'échanger rapidement avec un membre de l'équipe éducative.

---

**7. Consulter les informations diffusées par l'établissement**

- Dans le **menu « Informations et actualités »**, vous accédez :
  - aux messages de l'établissement,
  - aux documents transmis (circulaires, convocations, plannings…),
  - aux annonces importantes (conseils de classe, réunions, sorties scolaires).

---

☞ **Astuce** : Pour un usage plus simple, téléchargez l'application mobile Pronote sur votre téléphone (Android ou iOS). Activez les notifications pour ne manquer aucune information.

# Autorisations de sorties

**La carte d'identité du collégien,** ***distribuée à la rentrée, indique toutes les informations importantes concernant votre enfant : son inscription à la cantine et son autorisation de sortie qui lui permet de quitter l'établissement avant la fin de la journée à 16H40. Il doit l'avoir tous les jours dans son sac.***

La photo de l'élève doit être collée sur la carte d'identité.

Vous devez donc compléter la partie AUTORISATION DE SORTIE et l**a signer pour qu'elle soit validée par la Vie Scolaire.**

**3 choix sont possibles :**

1 - **REGIME ROUGE OU STRICT** : vous souhaitez que votre enfant reste au collège tous les jours de 8h à 16h40 sauf le mercredi (fin des cours à 12h05) quelque soit son emploi du temps. Sa présence en étude les matins et les soirs jusqu'à 16h40 sera obligatoire. Ce régime peut être assoupli grâce à des dérogations, 3 maximum (document à demander au bureau de la Vie Scolaire qui complétera la carte)

2 **- REGIME JAUNE ou APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE :** vous autorisez votre enfant à arriver et à partir, le soir pour les demi-pensionnaires et le midi uniquement pour les externes, aux heures indiquées sur son emploi du temps et **seulement en cas d'absence prévue d'un professeur en fin de journée**

3 - . **REGIME VERT ou AUTONOMIE ET CONFIANCE** : vous autorisez votre enfant à arriver et à partir , le soir pour les demi-pensionnaires et le midi uniquement pour les externes, aux heures indiquées sur son emploi du temps et **aussi en cas d'absence imprévue d'un professeur en fin de journée.**

**En aucun cas un élève ne pourra sortir de l'établissement entre 2 cours même s'il a un trou dans son emploi du temps. Il devra alors se rendre en étude.**

Vous retrouverez ces informations dans le règlement intérieur du collège et sur la carte d'identité du collégien de votre enfant que vous devez signer.

# Règlement intérieur

☞ Disponible sur le site du collège / ENT via le lien:

https://grandsom-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr/l-etablissement/le-reglement-interieur/blog.do

Merci d'en prendre connaissance.

Vous attesterez en avoir pris connaissance lors de la signature la carte d'identité du collègien de votre enfant.

# Restauration Scolaire

Le tarif de 2,00 € / repas fixé par le Conseil Départemental de l'Isère, s'applique à tous les élèves, demi-pensionnaires comme externes.
En ce qui concerne les externes, ils n'auront la possibilité de manger au self, que deux fois par mois.
Vous aurez la possibilité de choisir le forfait (1 , 2 , 3 ou 4 jours) à la rentrée, lorsque vous aurez obtenu l'emploi du temps de votre enfant.
Les factures sont envoyées chaque trimestre par mail, vous aurez la possibilité de régler soit par chèque, par espèces ou par virement. Les prélèvements pourront s'effectuer à partir du mois d'octobre 2025.

**Aides à la restauration scolaire pour l'année 2025-2026 :**
Bourses Nationales : Aide de l'Etat
Vous avez eu la possibilité d'en faire la demande lors de l'inscription ou réinscription de votre enfant.
Les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège sont :
1) les ressources de la famille : il s'agit du revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'impôt sur le revenu.
2) la situation familiale : le nombre d'enfants à charge.

Fonds social : Aide de l'Etat
Cette aide peut être apportée aux familles qui rencontrent des difficultés financières et vient en déduction des factures de demi-pension. (Cette demande peut être effectuée à tout moment de l'année).
L'administration peut vous transmettre un dossier, l'assistante sociale présente au collège le lundi, se tiendra à votre disposition pour vous aider à le constituer si vous le souhaitez.
Elle est joignable soit par l'intermédiaire du secrétariat ou sur sa ligne directe au 04 76 55 49 38

Toute l'équipe du college reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Et souhaite à vos enfants une excellente année scolaire.

La principale